

<b>Compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2010</b>
--

Présents : Mr Butin, Mr Simonin, Mr Jeandidier, Mr Barateau, Mr Garbo, Mme Saunders, Mr Voirand, Mme Repelin, Mr Lebreton, Mme Charrier-Grosjean, Mr Vinck, Mr De Zan

Absent : Mr Delanoy

Procuration : Mme Mohraz à Mr Butin

### **Compte Administratif 2009**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le Compte Administratif de l'exercice 2009 dressé par Monsieur le Maire. Lequel peut se résumer ainsi :

- Section de Fonctionnement :

Dépenses : 330 299,59 €  
Recettes : 650 669,82 €

Soit un **excédent de 320 370,23 €** pour le résultat de Fonctionnement

- Section d'Investissement :

Dépenses : 181 110,32 €  
Recettes : 177 226,64 €

Soit un **déficit de 3 883,68 €** pour le résultat d'Investissement

### **Compte de Gestion 2009**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le Compte de Gestion de Madame WAXWEILER, Trésorière de la Commune, pour 2009, égal au Compte Administratif de la Commune, soit :

320 370,23 € (excédent) pour la Section de Fonctionnement  
3 883,68 € (déficit) pour la Section d'Investissement

### **Affectation du Résultat de l'Exercice 2009**

Après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- d'affecter 23 000 € à la section d'Investissement (compte 1068) du Budget Primitif 2010
- de reporter 297 370,23 € à la section de Fonctionnement (compte 002) du Budget Primitif 2010

### **Taux d'Imposition 2010**

- Sur proposition de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de voter les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation : 14,03 %
- Foncier bâti : 16,60 %
- Foncier non bâti : 32,49 %

### **Attribution des Subventions 2010**

- Sur proposition de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote les subventions aux associations pour l'année 2010 comme suit :

Association Familles Rurales de Maron	1 100 €
Bélier Meulson	6 000 €
Club de l'Amitié	200 €
Association Pétanque et Loisirs de Maron	474,45 €
Comité des Fêtes de Maron	800 €
Association Silzer Meulson	150 €
Amis du Lavoir de Maron	200 €
Anciens combattants de Maron	50 €
Association Peinture et Patrimoine Lorrain (Messein)	70 €
Ecole de Musique E3M	250,80 €
ADMR	100 €
Restos du Coeur	200 €
Secours Populaire	200 €
Association des Donneurs de Sang	100 €
Association Avenir Cycliste de Villers	100 €
Radio Déclic	100 €
Elan (Association de commerçants et artisans de Moselle et Madon)	50 €
CLCV de Neuves-Maisons (Consommation, Logement, Cadre de Vie)	50 €

### **Budget Primitif 2010**

- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- A arrêté le Budget Primitif aux chiffres suivants :

- Section de Fonctionnement en équilibre avec :
  - en dépenses : 629 554,23 €
  - en recettes : 629 554,23 €

- Section d'Investissement en équilibre avec :

en dépenses : 277 434,23 €

en recettes : 277 434,23 €

Les deux sections sont votées au niveau du chapitre.

### **Concours Annuel des Maisons Fleuries**

- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de renouveler le prix des Maisons Fleuries pour 2009/2010 :

- Maison avec façade seule

1<sup>er</sup> prix : 40 €

2<sup>ième</sup> prix : 30 €

3<sup>ième</sup> prix : 20 €

Prix encouragement : 15 €

- Maison avec jardinets et balcons

1<sup>er</sup> prix : 40 €

2<sup>ième</sup> prix : 30 €

3<sup>ième</sup> prix : 20 €

Prix encouragement : 15 €

- Maison avec jardin

1<sup>er</sup> prix : 50 €

2<sup>ième</sup> prix : 40 €

3<sup>ième</sup> prix : 30 €

Prix encouragement : 15 €

Les Elus pourront être distingués mais non primés.

Désormais les personnes classées 1<sup>er</sup> prix dans chaque catégorie sont hors concours l'année suivante.

### **Campagne de ravalement de façades 2010**

- Vu le courrier de la Communauté de Communes Moselle et Madon en date du 2 mars 2010,
- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la reconduction de la campagne d'incitation au ravalement de façade avec le même règlement que 2009 pour ce début d'année 2010.
- participe à son financement à hauteur de 30 % du montant des primes accordées sur la commune.

Fait à Maron, le 30 mars 2010

**Le Maire,**  
**Jean-Marie BUTIN**